

Rapport de la réunion de l'Organe de consultation du bassin de mobilité de Liège - Verviers

Date : mardi 18 avril 2023

Lieu : TEAMS

Présents

Membres

- Christine BOUCHE (Burdinne)
- Michael SCHOLL (Eupen)
- Laura IKER (Esneux)
- Thierry ANCIEN (Fléron)
- Didier LERUSSE (GEER)
- Marie-Noëlle MINGUET (Hamoir)
- Michel PAROTTE (Jalhay)
- Gilles FORET (Liège)
- Catherine SCHROEDER (Malmedy)
- Marc BAGUETTE (Olne)
- Caroline CASSART (Ouffet)
- Marie STASSEN (Plombières)
- Ulrich DELLER (RAEREN)
- Jean-Michel HAESEVOETS (Soumagne)
- Luc DELVAUX (Sprimont)
- Fabien LEGROS (Stavelot)
- Tanguy WERA (Stoumont)
- Amaury DELTOUR (Verviers)
- Jean-Michel SOORS (OTW- Direction Liège-Verviers)
- Martin DUFLOU (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport)
- Nadia NEVEN (SPW Mobilité Infrastructures – Autorité Organisatrice du Transport, secrétaire de l'Organe)
- Olivier KINNEN (Conseiller Cabinet Ministre Henry)

Invités permanents

- Jean-Henry GATHON (OTW Conseil d'Administration)
- Olivia PERWEZ (OTW – Direction Liège-Verviers)
- Michel SCHOONBROODT (OTW- Direction Liège-Verviers)
- Mourad BAUCHE (SNCB)
- Florian VANHAMME (Tous à pied)
- Chloé FIVET (Tous à pied)
- Isabelle BURNOTTE (FOREM de Liège)
- Marielle LAMBOTTE (Ohey)

Invités Ad hoc

- Anne DETHEUX (OTW – Direction Liège-Verviers)
- Jessica JORG (OTW- Responsable exploitation rurale)
- Pauline MORVAN (OTW – Direction Liège-Verviers)
- Benoît VANDER PUTTEN (OTW – direction générale - coordination opérationnelle)
- Marie VIDOTTO (SPW- Autorité Organisatrice du Transport)
- Justine MARNEFFE (SPW- Autorité Organisatrice du Transport)
- Julie DUVIVIER (SPW- Autorité Organisatrice du Transport)

- Niels ANTOINE (SPW- Autorité Organisatrice du Transport)
- Ophélie ALSTEENS (SPW- Autorité Organisatrice du Transport)
- Jonathan FRETIN (SPW – Autorité Organisatrice du Transport)
- Slaven BOSNIAK (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la planification de la mobilité)
- Alain PIRON (SPW Mobilité Infrastructures – Direction de la planification de la Mobilité)

Autres

- Roland WELLIQUET (CEM Flémalle)
- CEM Héron
- Doris DAVIN (CEM Grâce-Hollogne)
- Sophie GRENIER (CEM Hannut)
- Julien Mols (CEM Remicourt)
- Malorie VAN MEIR (CEM Seraing)
- Renaud DESCHRYVER (Service Travaux Theux)
- Yves DE FLINES (Chef service environnement Visé)

Absents/Excusés

- Stéphanie CAPRASSE (Amay)
- Erik WIESEMES (Amel)
- Gregory PHILIPPIN (Ans)
- Marc TARABELLA (Anthisnes)
- Francis GERON (Aubel)
- Thibaud SMOLDERS (Awans)
- Christian GILBERT (Aywaille)
- Arnaud SCHEEN (Baelen)
- Audun BROUNS (Bassenge)
- Béatrice MOUREAU (Berloz)
- Corinne ABRAHAM SUTERA (Beyne-Heusay)
- Christophe BERTHO (Blegny)
- Pol GUILLAUME (Braives)
- Reinhold ADAMS (Bülligen)
- Serge DOLLENDORF (Burg-Reuland)
- Charles SERVATY (Bütgenbach)
- Dominique VERLAINE (Chaudfontaine)
- Damien WATHELET (Clavier)
- Jean PAULUS (Comblain-au-Pont)
- Yakhlef EL MOKHRARI (Crisnée)
- Fabien VAESSEN (Dalhem)
- Carine FAGNANT (Dison)
- Philippe MORDANT (Donceel)
- Johan ANCIA (Engis)
- Marie-Léonie COLPIN (Faimés)
- Marianne DUPONT (Ferrières)
- Carole NACHTERGAELE (Fexhe-le-haut-clocher)
- Sophie THEMONT (Flémalle)
- Salvatore FALCONE (Grâce-Hollogne)
- Florence DEGROOT (Hannut)
- Luc VIATOUR (Héron)
- Frédéric DAERDEN (Herstal)
- Jean-Marc MONSEUR (Herve)
- Eric DOSOGNE (Huy)
- Christine SERVAES (Juprelle)
- Marc LANGHOR (Kelmis)
- André SAMRAY (Lierneux)
- Valérie DEJARDIN (Limbourg)
- Yves Kinnard (Lincet)
- Yannick HEUSCHEN (Lontzen)
- Samuel FARCY (Marchin)
- Anne DUCHENE (Modave)

- Sébastien HERBIET (Nandrin)
- Virginie DEFRANG-FIRKET (Neupré)
- Dylan DASSY (Oreye)
- Serge FILLOT (Oupeye)
- Doris QUADFLIEG (Pepinster)
- Thierry MISSAIRE (Remicourt)
- Francis DEJON (Saint-Georges-sur-Meuse)
- Jérôme AVRIL (Saint-Nicolas)
- Marcel GOFFINET (Sankt Vith)
- Déborah GERADON (Seraing)
- Nicolas TEFNIN (Spa)
- Bruno GAVRAY (Theux)
- Lambert DEMONCEAU (Thimister-Clermont)
- Laurence MEDAERTS (Tinlot)
- Pascal HENRIET (Trois-ponts)
- Sébastien MARCQ (Trooz)
- Hubert JONET (Verlaine)
- Jean-François RAVONE (Villers-le-Bouillet)
- Xavier MALMENDIER (Visé)
- Christophe THUNUS (Waimes)
- Commune de Wanze
- Albert GERARD (Wareme)
- Arnaud CORNET (Wasseiges)
- Joseph SMITS (Welkenraedt)

Abréviations courantes :

AOT = Autorité organisatrice des transports collectifs et partagés au sein du SPW MI

BHNS = Busway = Bus à haut niveau de service

CCATM = Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité

CLM = Centrale locale de mobilité

CRM = Centrale régionale de mobilité

OCBM = Organe de consultation du bassin de mobilité

OTW = Opérateur de Transport de Wallonie (le TEC)

PAE = Parc d'activité économique

PCM = Plan communal de mobilité

PIMACI = Plan d'investissement en mobilité active communale et intermodalité

PIMPT = Plan infrastructures et mobilité pour tous

PMR = personne à mobilité réduite

PUM = Plan urbain de mobilité

SDT = Schéma de Développement Territorial

SPW M&I ou MI : Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures

SRM = Stratégie Régionale de Mobilité

ZHNS = Zone à haut niveau de service

1. Connexion de Plombières au réseau structurant

Point pour avis – Document préparatoire erratum – Point présenté par Julie DUVIVIER (AOT)

Au regard du diagnostic posé en matière de mobilité (3 pôles de destination identifiés pour Plombières : Eupen, Welkenraedt et La Calamine), il est proposé d'adapter légèrement la ligne 710 existante pour en faire une liaison structurante principale, en prolongeant l'ensemble des parcours jusque Eupen et en simplifiant les variantes d'itinéraires.

Le nombre de passages sera supérieur à l'offre actuelle pour atteindre en semaine 1bus/h/sens de 6h à 20h (et 2bus/h/sens en heure de pointe scolaire), 1bus/h/sens de 9h à 19h le samedi et 1bus/2h/sens de 9h à 19h le dimanche.

Des correspondances seront ciblées en gare de Welkenraedt vers/depuis Liège et Verviers qui apparaissent également comme pôles secondaires de destination pour les habitants de Plombières.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- M. Stassen (Plombières) demande de préciser si la liaison ira bien jusque Eupen. L'AOT indique que, malgré la potentielle concurrence avec le réseau ferroviaire entre Welkenraedt et Eupen, l'intention régionale est bien de relier directement Plombières par bus à Eupen toutes les heures. En gare de Welkenraedt, la priorité sera d'y organiser la correspondance avec le train vers Liège/Verviers, et non celui vers Eupen.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur la transformation de la ligne 710 existante en liaison structurante principale bidirectionnelle « Kelmis – Moresnet-Chappelle – Gemmenich – Plombières – Montzen – Welkenraedt – Eupen » conformément à la fiche tactique établie par l'AOT afin de connecter la commune de Plombières au réseau structurant intercommunal de transport public.

L'Organe demande à l'OTW de réaliser l'étude opérationnelle en vue d'une mise en œuvre d'ici 2025.

2. Redéploiement de la zone de Liège sud-est : Diagnostic et lancement de l'étude tactique

Point pour avis – Document préparatoire – point présenté par Justine MARNEFFE (AOT)

Le périmètre de la zone d'étude est précisé et le processus de redéploiement est explicité, avec l'enchaînement des études tactiques (définition des besoins des liaisons et de leurs niveaux de service) et opérationnelles (définition des lignes avec itinéraires, horaires, etc, incluant une démarche de participation citoyenne « mobilli ») avant la mise en œuvre du nouveau réseau.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- La commune de Stoumont interroge sur la prise en compte par la SNCB des recommandations éventuelle issues de la participation citoyenne concernant son offre de transport L'AOT indique que

la SNCB participe à l'étude tactique en amont et peut y faire valoir les éléments techniques relatifs à au réseau ferroviaire de la zone à prendre en compte pour l'élaboration du réseau cible.

Avis de l'Organe :

L'Organe prend acte des premiers éléments du diagnostic mobilité. Il constate que :

- Les communes de Aywaille, Chaudfontaine, Comblain-au-Pont, Esneux, Hamoir et Trooz disposent d'une offre structurante ferroviaire ;
- Les communes de Aywaille, Ferrières et Sprimont disposent d'une offre structurante Express ;
- La commune de Stoumont n'est pas connectée au réseau structurant ferroviaire ou Express.

En termes de périmètre, l'Organe appuie l'intégration à cette étude de redéploiement de la connexion d'Olné et Soumagne au réseau ferroviaire de la vallée de la Vesdre.

L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW, la SNCB et aux communes concernées (Trooz, Chaudfontaine, Esneux, Sprimont, Comblain-au-Pont, Aywaille, Hamoir, Ferrières et Stoumont, ainsi que Olné et Soumagne pour ce qui les concerne) de s'engager dans le processus de redéploiement de l'offre sur le périmètre d'étude de la zone pluricommunale « Liège Sud-est » et de présenter pour avis le réseau cible de la zone lors de sa prochaine session.

3. Adaptations de l'offre prévues dans le cadre du plan de transport 2023

Point pour info – voir slides présentés par Olivia PERWEZ (OTW)

Lors de l'OCBM d'automne 2023, l'OTW avait présenté brièvement les projets qui seraient mis en œuvre en 2023. La présentation du jour fait office d'état des lieux.

- L706 : la ligne sera prolongée jusqu'au P+R à la sortie d'autoroute d'Heusy pour juin 2023, sous réserve de la fin des travaux.
- Modification des itinéraires à St-Vith : le projet est en bonne voie. Certaines lignes ont déjà vu leurs itinéraires modifiés, c'est en cours d'officialisation sur les canaux d'information du TEC.
- E21 : la modification de la ligne pour desservir le P+R de Heusy sera étudiée en même temps que les autres modifications prévues au plan d'action ayant fait suite à l'évaluation intermédiaire de la ligne E21.
- L288 et L388 : l'adaptation des temps de parcours et la déviation à Wegnez sont en cours d'étude.
- L702 : au vu du caractère quasi tactique des modifications envisagées, décision de reporter à l'étude de redéploiement de la zone de Verviers en 2028.
- Projet Stavelot écoles : l'OTW n'aura pas le temps de mettre le projet en œuvre pour la rentrée 2023, mais ce sera fait plus tard.
- L282 Berloz-Waremme : l'OTW est en attente du redéploiement du réseau de transport en commun flamand, la mise en œuvre de cette ligne étant conditionnée à la suppression de la ligne côté De Lijn.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Pour ce qui concerne les modifications de l'offre prévues dans le plan d'actions de la ligne E21, il n'y a pas encore d'échéance précise.

- La commune de Stavelot demande à être tenue au courant par l'OTW de l'avancée du projet pour les écoles de Stavelot.

4. 4.1. Ligne Express E22 Huy-Waremme : évaluation intermédiaire

Point pour avis – Document préparatoire erratum – Point présenté par Julie DUVIVIER

Après un rappel des ambitions tactiques de la liaison et des constats dressés lors de l'atelier d'évaluation, l'AOT présente le plan d'action proposé pour améliorer la fréquentation et l'attractivité de la ligne E22. Celui-ci prévoit notamment une réflexion, à mener par l'OTW, sur le type de matériel roulant utilisé aux heures de pointe pour y augmenter la capacité.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Le Forem demande que sa présence à l'atelier auquel il a participé soit bien mentionnée dans le PV.
- Concernant la sécurisation de l'arrêt d'Aineffe, il faut préciser que ce n'est pas l'OTW mais le SPW Routes qui doit être pilote de l'action.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur le plan d'action faisant suite à l'évaluation de la ligne E22 Huy - Waremme.

Il recommande également à l'Opérateur de Transport de Wallonie et aux parties prenantes (SPW Routes, UWE, SNCB, Communes) de mettre en œuvre le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation.

4.2. Ligne Express E69 Arlon – Bastogne – Liège : évaluation intermédiaire

Point pour avis – Document préparatoire – Point présenté par Julie DUVIVIER

Après un rappel des ambitions tactiques de la liaison et des constats dressés lors de l'atelier, l'AOT présente le plan d'action proposé pour améliorer la fréquentation et l'attractivité de la ligne E69. Celui-ci repose principalement sur les points suivants :

- Mise en service d'un renfort dominical étudiant vers Liège ;
- Evaluation de l'intermodalité en gares d'Arlon et Liège ;
- Aménagement d'une gare routière « mobipôle » en périphérie de Bastogne (pour les lignes express et RGTR + L6) afin de pallier le problème de congestion dans Bastogne.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- La commune de Stoumont appuie le besoin d'avoir une seule et même liaison reliant Arlon à Liège au départ de l'arrêt de bus de Werbomont.
- La commune de Sprimont est très volontaire pour mettre en œuvre les aménagements nécessaires autour de l'arrêt « Carpool » de Sprimont et est même demandeur d'une convention avec le SPW Routes afin de pouvoir effectuer des travaux à leur place si besoin.

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur les ambitions régionales légèrement renforcées (intégrées par l'AOT dans les deux fiches tactiques de liaison mises à jour) et demande à l'Opérateur de Transport de Wallonie leur mise en œuvre d'ici 2024.

Il recommande également à l'Opérateur de Transport de Wallonie et aux parties prenantes (SNCB, SPW Routes, Communes, SPW Planification, UWE) de mettre en œuvre le plan d'actions en termes d'équipements, d'infrastructures, de promotion et de commercialisation.

4.3. Ligne Express E84 Waremme-Namur

Point pour avis – Document préparatoire – Point présenté par Marie VIDOTTO

Après un rappel des ambitions tactiques de la liaison et des constat dressés lors du 2^e atelier d'évaluation (validations en hausse et nombre de passagers par véhicule à la limite du seuil de pertinence du bus), l'AOT présente le plan d'action proposé pour améliorer la fréquentation et l'attractivité de la ligne E84.

Celui-ci repose principalement sur les points suivants :

- Proposition de réévaluer les niveaux de service dans cadre de l'étude de redéploiement des zones « Waremme-Hannut » et « Grand Namur » en 2026 ;
- Création d'un arrêt à Waremme avenue Prince Régent et création d'un arrêt à Hannut (ce-dernier étant conditionné au fait que la vitesse commerciale ne doit pas être impactée) ;
- Révision des horaires pour correspondance au plan de transport SNCB 2023-2026 ;
- Aménagement des arrêts en termes de parkings vélos et d'entretien ;
- Aménagement des cheminements vélo et piétons sécurisés jusqu'aux arrêts.

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- Il est fait remarquer que les lignes Express n'apparaissent pas dans le plan réseau de la province de Liège sur le site du TEC. L'OTW précise que le plan sera mis à jour avec l'arrivée du tram en 2024. Mais une autre carte « réseau Express » pourrait être créée. L'OTW communiquera la remarque au service communication.
- La commune de Burdinne demande que la question de la sécurisation des arrêts soit pensée en amont de la mise en service d'une nouvelle ligne de bus à l'avenir. En particulier, elle souligne que l'arrêt sera déplacé et aménagé comme mobipôle.
-

Avis de l'Organe :

L'Organe émet un avis favorable sur le maintien du niveau de service actuel de la ligne E84 Waremme Namur conditionné à sa réévaluation dans le cadre des redéploiements des zones susmentionnées.

Il recommande à l'AOT, à l'Opérateur de Transport de Wallonie et à l'ensemble des parties prenantes (Communes, BEP, Groupes d'Action Locale et SPW Routes) d'accomplir les actions identifiées.

5. **5.1. Mobipôles : présentation de la charte graphique régionale**

Point pour info – voir slides présentés par Jonathan FRETIN

Il était prévu dans le droit de tirage PIMACI que la Région fournirait la charte graphique des mobipôles. Elle est maintenant accessible sur le site de la Sécurothèque (<https://securotheque.wallonie.be/>).

Un rappel est fait sur les différences entre mobipôles et mobipoints :

- Mobipôles : point de connexion sur le transport public structurant, lieu d'intermodalité où on va trouver différentes offres de mobilité (dont la mobilité partagée, facilité d'infrastructures, etc)
- Mobipoints : fonction similaire mais pas nécessairement connecté au transport structurant. Ils vont donc probablement se situer plutôt en milieux urbains, où ils seront organisés en réseaux

Il est recommandé d'avoir au moins 3 services de mobilité au mobipôle pour pouvoir envisager la pose d'un totem. La pose d'un totem est éligible à un financement PIMACI. Ce n'est pas trop tard pour le demander, même si le dossier a déjà été remis. En fonction de la taille, l'estimation est entre 2.500€ et 3.500€ pour le totem (sans la pose).

Les remarques suivantes sont formulées en séance :

- L'asbl Tous à Pied indique qu'il serait utile de prévoir des indications de temps à parcourir à pied vers les services à proximité. L'AOT précise que ce n'est pas systématisé mais que la charte le prévoit bien.

5.2. PIMACI : bilan de l'introduction des dossiers mobipôles

Point pour info – voir slides présentés par Niels ANTOINE

Un état d'avancement des projets PIMACI est présenté. Surtout, quelques rappels sont faits concernant les priorités visées dans ce droit de tirage concernant le volet « intermodalité » :

- La priorité est bien la connexion aux transports publics structurants (c'est-à-dire les gares, les arrêts de lignes express/tram/BHNS, ...). On peut accepter des cas intermédiaires, mais ne seront pas acceptés des arrêts desservis par des bus scolaires ou avec une desserte très faible.
- Faire attention à la continuité des cheminements cyclo-piétons jusqu'au mobipôle, veiller à avoir un saut qualitatif (par exemple pour les cheminements cyclables, pas simplement poser des chevrons).
- Se questionner sur l'usage des parkings et leur localisation : PIMACI ne financera pas des parkings au profit du stationnement de riverains ou pour des halls sportifs (par exemple)
- Stationnement vélo : couverts et sécurisés.

Aucune remarque n'est formulée en séance.

6. 6.1. Prochains road show SNCB et Infrabel : projets 2023 – 2026

Point pour info – Point présenté par Mourad BAOUCHE (SNCB)

Le Roadshow pour la province de Liège aura lieu le 24 avril de 14h-16h30 (en digital). Les communes peuvent également participer aux roadshow des autres bassins si elles le souhaitent. Les présentations sont publiées en ligne le soir même.

C'est la première fois que la SNCB et Infrabel font un roadshow en commun, donc ce sera peut-être un peu long, mais les dossiers seront zoomés par bassin.

Aucune remarque n'est formulée en séance.

6.2. Baromètre piéton dans les villes et communes marchables

Point pour info – Point présenté par l'asbl Tous à pied

L'asbl Tous à Pied présente le « Baromètre piéton », une grande enquête d'opinion qui va être lancée prochainement en Flandre, Bruxelles et Wallonie. Le questionnaire sera disponible en ligne du 24 avril jusqu'au 30 juin. Les résultats sont attendus pour octobre 2023.

Les objectifs de ce baromètre sont de mieux comprendre les besoins et attentes des piétons, de saisir le ressenti subjectif de la population et de sensibiliser les participants aux questions relatives à la marche.

L'asbl insiste sur la collaboration des communes pour communiquer sur ce questionnaire et inciter leurs citoyens à y répondre. Il y aura une analyse au niveau national et régional, les analyses au niveau communal ne se feront que s'il y a au moins 50 participants qui auront répondu sur la commune.

Les remarques suivantes, sont formulées en séance :

- L'AOT demande si l'enjeu de cheminement vers les arrêts structurants de transport public a été intégré dans les questions. Tous à Pied répond que cela est abordé indirectement via les questions sur la sécurité des abords des arrêts et leur accessibilité. L'AOT suggère d'ajouter à l'avenir la thématique « rejoindre le transport public ».
- L'objectif serait de répéter ce baromètre tous les ans.
- Comme le questionnaire n'est pas encore en ligne, les Conseillers en Mobilité n'ont pas encore été mis au courant de ce baromètre mais ils recevront bientôt des infos via la newsletter.
- Pour tout contact : chloé.fivet@tousapied.be - <https://barometrepieton.be/>

6.3. Evolution organisationnelle de l'AOT

Point pour info – voir slides présentés par Martin DUFLOU

L'AOT a intégré au sein du SPW le département de la Stratégie de la Mobilité et de l'Intermodalité, avec désormais un double périmètre : la mobilité collective et la mobilité partagée.

Aucune remarque n'est formulée en séance.

7. Suivi des avis précédents

Point pour info – point présenté par le président

Aucune remarque n'est formulée en séance.
